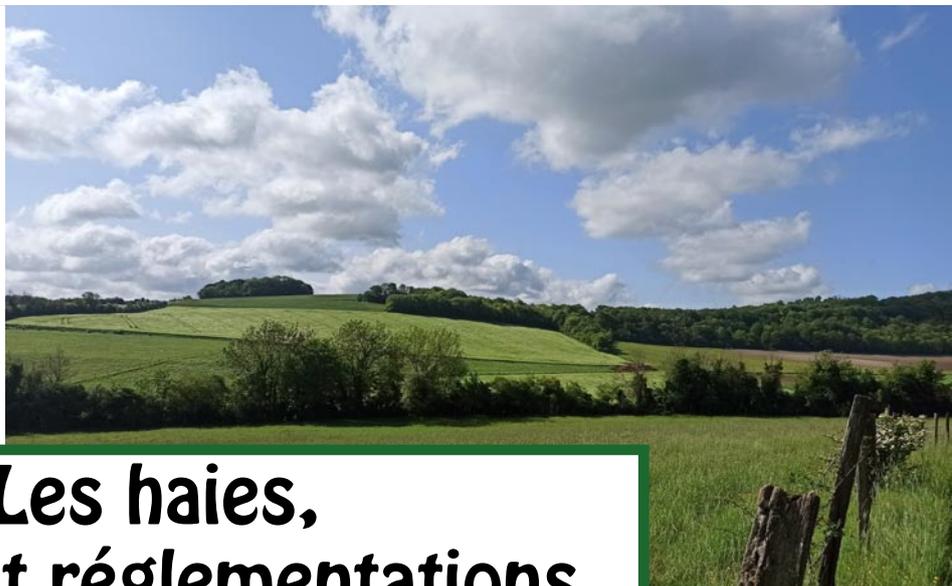




**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

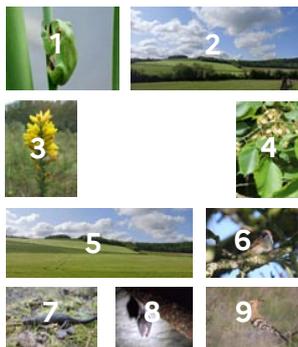


Les haies, enjeux et réglementations

**Focus sur le régime
de protection des espèces
et appui à la constitution du dossier
de demande de dérogation**

Partie 1 : Généralités





Photos de couverture :

- 1 : rainette verte (© Picardie nature / Thomas Hermant)
 2 : haie multistrates / Noailles (© DDT 60 / Sophie Ledoux)
 3 : ajonc (© Conservatoire botanique national de Bailleul / JC Hauguel)
 4 : orme lisse (© Conservatoire botanique national de Bailleul / JC Hauguel)
 5 : paysage / Noailles (© DDT 60 / Sophie Ledoux)
 6 : moineau friquet (© Picardie nature / Patrick Fiolet)
 7 : triton crêté (© Picardie nature / Patrick Thierry)
 8 : grand rhinolophe (© Picardie nature / Antoine Pudepièce)
 9 : huppe fasciée (© Picardie nature / Damien Top)

Rédaction et conception

La réalisation de cet ouvrage a été conduite par la direction départementale des territoires (DDT) de l'Oise. Il s'inspire très largement du travail précédemment conduit par la DDT de l'Aisne et par la Direction départementale des territoires et de la Mer (DDTM) de la Somme qui ont bien voulu partager les fruits de leurs expériences. Il est le résultat d'un travail collaboratif porté par un comité de pilotage constitué des structures suivantes :

- ✓ DDT de l'Oise : Agnès Cochu, Sophie Ledoux, Alexandra Freizs, Arnaud Ledoux et Thomas Landorique ;
- ✓ Office français de la biodiversité (OFB) : Sophie Taux, Eric Heidocker, Gérard Walkowiak et Yves Jossart ;
- ✓ Chambre d'agriculture de l'Oise : Ludivine Campbell, Amélie Peaudecerf et Bruno HAAS ;
- ✓ Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) des Hauts-de-France : Jean-Christophe Hauguel et Sébastien Maillier ;
- ✓ Picardie nature : Sébastien Maillier ;
- ✓ Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNB) : Jean-Christophe Hauguel ;
- ✓ Fédération Département des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) : Alexandra Ledoux, Céline Vincent et Adrien Dupuis.

Le contenu scientifique de ce document a fait l'objet d'un avis favorable du CSRPN des Hauts-de-France en date du





Sommaire



Un peu d'histoire



Identité culturelle et usages historiques



Évolution du bocage et érosion de la biodiversité



Vers un changement de paradigme



Pourquoi ce guide ?





Un peu d'histoire

Au cours de son évolution, l'Homme a profondément modifié son environnement. Il y a environ 10 000 ans, l'émergence de l'agriculture marqua un changement de notre rapport à la nature, passant de chasseurs-cueilleurs à agriculteurs sélectionnant certaines espèces végétales et animales dans le but d'assurer notre besoin d'alimentation.

Permettant de répondre à de multiples usages (moyen de défense, délimitation des propriétés, technique de chasse, production de bois de chauffage...) les haies, et plus globalement les arbres, ont été introduits dans des systèmes de production au fil des siècles (bocage, pré-vergers...¹) et avaient 3 vocations essentielles : se protéger, se chauffer et se nourrir^{2,3}.

Une première évolution d'usage des haies s'observa au cours du XVII^{ème} siècle, lorsque, en raison notamment d'une raréfaction du grand gibier et d'une réduction de l'étendue des forêts, les haies ne furent presque plus employées pour des besoins de défense et de chasse. Toutefois, ce n'est que très récemment que la place de la haie dans les systèmes culturels a considérablement évolué.

La mécanisation et sa politique de remembrement conduite à partir des années 1960 a engendré une réduction considérable du linéaire de haies présentes à l'échelle nationale mais aussi mondiale.

L'inventaire forestier national (IFN) a mis en exergue une perte annuelle de 45 000 km de haies entre 1975 et 1987. Bien que la dynamique ait baissé au fil du temps, le réseau Afac-agroforesterie estime qu'à l'heure actuelle les haies régressent de 8 500 km chaque année.⁴

Bien qu'elles constituent encore un patrimoine arboré de près de 750 500 km, 70 % des haies ont disparu et continuent de disparaître des bocages français depuis 1950.⁵ Dans le département de l'Oise, ce patrimoine représente 8 020 km de haies⁶.

Un constat similaire s'observe également s'agissant des prairies, mais aussi des bosquets et des arbres isolés.

1 Premières rencontres nationales de la haie champêtre, Auch – 5, 6 et 7 octobre 2006 « La haie en France et en Europe : évolution ou régression, au travers des politiques agricoles ». Philippe Pointereau et Frédéric Coulon, SOLAGRO

2 La haie pouvait également avoir un rôle important pour le bétail, afin de parquer les animaux, mais aussi comme source de nourriture du bétail (haie fourragère). Sur ce point, voir l'ouvrage « Arbres fourragers : de l'élevage paysan au respect de l'environnement ». Jérôme Goust. 2017

3 « Les haies de Thiérache ». Jacques Chaurand. 1959

4 « Un label pour préserver les haies ». Dossier de presse. 4 octobre 2019. Afac-agroforesterie

5 Programme « Plantons des haies » issu du plan de relance. Ministère de l'alimentation et de l'agriculture. 2021

6 Source : IGN – BD TOPO® 2021



Identité culturelle et usages historiques

C'est à l'époque du Moyen-âge que les haies apparaissent, en effet celles-ci sont créées par le déboisement des forêts, afin de dégager des surfaces arables nécessaires à l'extension des cultures vivrières. Chaque parcelle était délimitée par une bande de végétation appelée "haie".

Au fil du temps, celles-ci sont devenues un écotone (zone transitoire écologique entre plusieurs écosystèmes) dans lequel une chaîne alimentaire s'est installée. Elles constituent autant un habitat, une ressource en nourriture, une protection pour les petits écosystèmes qu'une ressource de nourriture pour les écosystèmes plus imposants.

Selon l'IFN entre 1977 et 1990, les taux de boisement sont différents selon les régions de l'Oise. Ainsi en 1977, le Plateau Picard représentait environ 25% du territoire et seulement 6,5% de celui-ci était boisé. Contrairement au Soissonnais qui lui représentait 20% du territoire de l'Oise avec 31,4% de boisement. En 1990, le taux de boisement pour le Plateau Picard représentait de 7,2% et pour le Soissonnais de 32,9%.

Cet écart entre « régions » de l'Oise peut se justifier par des reliefs différents du département. On remarque une fluctuation entre 1977 et 1990, celle-ci est faible et peut se justifier par l'évolution des pratiques de recensement et de la réglementation.



Évolution du bocage et érosion de la biodiversité

L'histoire montre que l'écosystème naturel a peu à peu été remplacé par un agrosystème répondant aux besoins cultureux. Avec le temps, en plus des espèces sélectionnées pour les besoins cultureux, de nombreuses espèces ont co-évolué avec l'homme, les rendant aujourd'hui dépendantes des actions humaines.

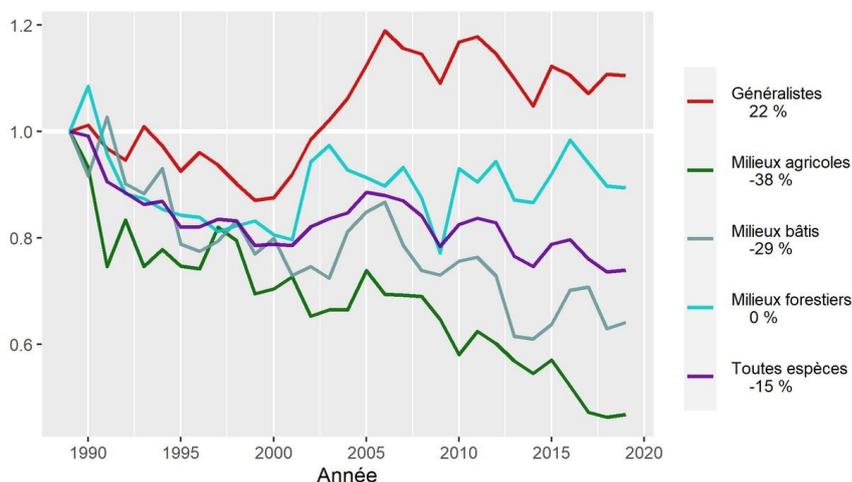
Les haies peuvent abriter une riche diversité d'espèces animales et végétales. Cette richesse est notamment corrélée à l'antériorité de la haie, à son mode de gestion ainsi qu'au paysage qui l'entoure.

Dans le cadre des travaux conduits dans le département de l'Oise au sujet des espèces protégées que l'on rencontre dans les haies en période de reproduction ou de repos hivernal, un total de 40 espèces d'oiseaux protégées a été recensé. Les haies sont également nécessaires à l'accomplissement du cycle de vie d'autres espèces comme les amphibiens, les reptiles, les chauves-souris ou encore les mammifères terrestres.

Pour en revenir à l'avifaune, l'évolution de l'état des populations est à mettre en perspective avec l'importante régression du linéaire de haies⁷. En effet, deux éléments sont à considérer :

⁷ Les causes du problème restent multiples (en plus de la perte d'habitats) : diminution des ressources alimentaires, dérangement...

- ✓ La perte d'habitats constitue la cause principale à l'origine de l'érosion de biodiversité⁸ ;
- ✓ Un tiers des espèces aviaires nicheuses étaient menacées en France en 2016, contre un quart en 2008. Parmi la population aviaire, le groupe spécialisé le plus touché est celui des milieux agricoles avec une diminution de 38 % de ses effectifs depuis les années 1990.⁹



Évolution des populations aviaires par groupes de spécialisation d'après les résultats du Suivi Temporel des Oiseaux Communs (Vigie-Nature, 2019)

Ainsi, et bien que les raisons soient multiples, on constate que l'état des populations des espèces d'oiseaux spécialisées aux milieux agricoles évolue dans le même sens que celui du linéaire des haies.

Les haies sont également le support d'autres espèces comme les insectes, qui subissent là encore une importante érosion : en 30 ans, près de 80 % des insectes ont disparu en Europe¹⁰. Les pratiques agricoles actuelles, qui en sont pour partie responsables, en subissent également les conséquences : 75 % des types de cultures vivrières mondiales dépendent des insectes pollinisateurs.

De plus, cette homogénéisation et banalisation des paysages est également favorable à certaines espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) aux cultures, sans que la faune auxiliaire ne puisse jouer son rôle de régulateur.¹¹

Les haies remplissent par ailleurs d'autres fonctions que celle de support de biodiversité, comme la participation à la régulation du climat local ou encore la limitation de l'érosion des sols.

8 « Rapport mondial d'évaluation sur la biodiversité et les services écosystémiques ». Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). 2019

9 Vigie-Nature. 2019

10 Hallmann CA, Sorg M, Jongejans E, Siepel H, Hofland N, Schwan H, et al. (2017) « More than 75 percent decline over 27 years in total flying insect biomass in protected areas. »

11 Pôle bocage. Synthèse de Tourneur et de Marchandea, Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), 1996

4

Vers un changement de paradigme

Les politiques publiques conduites en France depuis plusieurs années intègrent toujours plus les enjeux portés par les haies, notamment à travers les diverses possibilités de financement qui se sont succédées. Aujourd’hui encore, cette volonté politique de replantation de haies est présente à l’instar de la mesure « Plantons des haies » issue du plan de relance pour laquelle une enveloppe de 50 M€ est allouée dans l’objectif de replanter un linéaire de 7 000 km de haies au cours des années 2021 et 2022.

L’année 2021 a été l’année de la haie pour l’OFB, qui décline le thème de la haie dans de nombreuses actions pour mieux les protéger et mettre en valeur les nombreux services qu’elles rendent à l’homme et à la biodiversité.

Récemment, la réglementation européenne fixée dans le cadre de la politique agricole commune – PAC – a également fortement limité les possibilités, pour les exploitants agricoles, de supprimer des haies, sous peine de sanctions financières¹². D’autre part, la réglementation nationale encadre directement et indirectement la gestion et l’arrachage des haies.

En parallèle, les exploitants agricoles sont aujourd’hui fortement incités et sensibilisés pour redévelopper l’agroforesterie au niveau national compte-tenu du fait que celle-ci permet une meilleure utilisation des ressources, une plus grande diversité biologique et la création d’un micro-climat favorable à l’augmentation des rendements¹³.

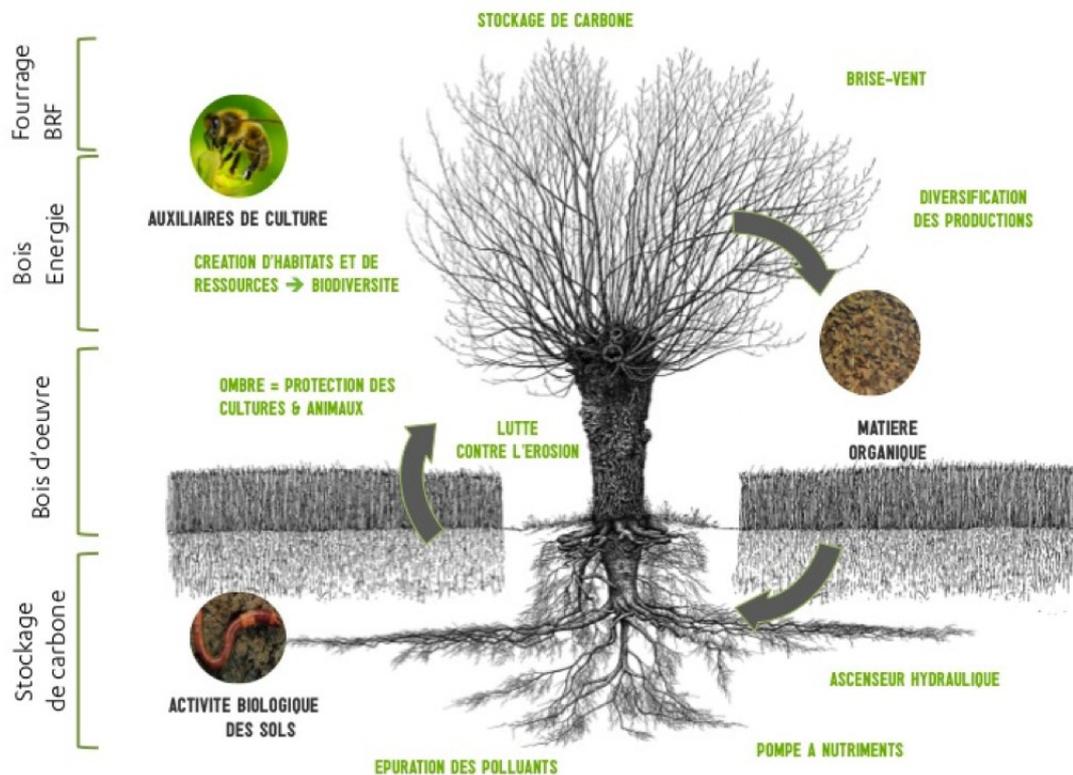


Schéma des fonctions de l’arbre en contexte agricole¹⁴

12 Arrêté ministériel du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE)

13 Plan national de développement de l’agroforesterie 2015-2020. Ministère de l’agriculture, de l’agroalimentaire et de la forêt (MAAF)

14 Source : association française d’agroforesterie – <https://www.agroforesterie.fr/definition-agroforesterie.php>

La haie remplissant de nombreuses fonctions dont il est possible de tirer bénéfice, le Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) a récemment lancé le « Label haie » dans l'objectif d'encadrer les bonnes pratiques de gestion des haies et leur valorisation par des filières durables et locales.



Pourquoi ce guide ?

Malgré les changements qui s'opèrent, des arrachages de haies sont constatés chaque année par les services de l'OFB dans le département de l'Oise. Afin d'enrayer cette situation, mais aussi pour permettre une meilleure prise en compte des enjeux biodiversité dans les possibilités de déplacement offertes par la PAC, la DDT de l'Oise a souhaité apporter une réponse aux exploitants agricoles afin de mieux les accompagner.

Le présent document propose aux exploitants agricoles d'employer une méthodologie simplifiée pour la constitution d'un dossier de demande de dérogation au titre des espèces protégées et de leurs habitats associés.

Ce guide permet d'accompagner l'agriculteur dans ses démarches, afin de limiter les arrachages et les déplacements des haies afin que la biodiversité puisse s'y installer durablement avec un état des lieux de la faune et de la flore sensible présentes sur le territoire.

N'engendrant aucune portée réglementaire, cet outil vise à permettre aux exploitants de se conformer à la réglementation mais aussi à concourir au respect de la séquence éviter-réduire-compenser¹⁵ – ERc – afin d'éviter toute perte nette de biodiversité.

¹⁵ Pour plus d'information : www.erc-hdf.fr